

Service de Garde de Physiothérapie Respiratoire (SGPR)



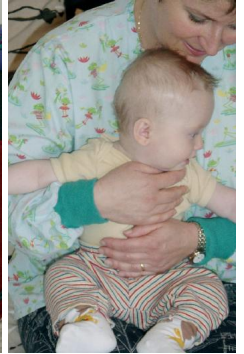
Physiothérapie à domicile

Un service de garde respiratoire pour les urgences pendant les week-ends et les jours fériés est proposé par les physiothérapeutes de l'AGP, ceci uniquement sur prescription médicale.

Ce service est géré par des physiothérapeutes indépendants spécialisés en thérapie respiratoire. Il est destiné aux patients présentant une symptomatologie aiguë nécessitant des traitements immédiats, ainsi qu'à des patients hospitalisés à domicile avec une demande de prise en charge 7 jours sur 7, ou lors d'une demande de suivis de traitements spécifiques.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à votre physiothérapeute ou à votre médecin.

Une prise en charge rapide et efficace évite chaque année de nombreuses hospitalisations.



Traitement de physiothérapie à domicile

Dans certaines situations, sur demande médicale spécifique, les physiothérapeutes se rendent au domicile des patients afin de faire bénéficier ceux-ci de leurs soins.

Nous traitons par exemple :

- des patients présentant des problèmes pulmonaires (nouveaux-nés ou enfants en bas âge, suites post opératoires, personnes âgées...)
- des patients chroniques à mobiliser (allaitement prolongé, perfusion de longue durée...)
- des personnes accidentées dans l'impossibilité de se déplacer temporairement.
- des patients atteints de troubles neurologiques (autonomie réduite, difficulté à se mouvoir, suivis de développement chez les enfants...)

Les physiothérapeutes travaillent en collaboration avec l'équipe de soins entourant les malades hospitalisés à domicile.

La centrale de physiothérapie à domicile vous renseigne tous les jours ouvrables sur les thérapeutes disponibles en fonction de vos besoins et de votre quartier.

